

Le 11 novembre 2018 revêtira une solennité particulière

Le conseil municipal s'est réuni le 11 septembre sous la présidence du maire, André Ferrand.

Centenaire de l'Armistice : Une commission spéciale est mise en place pour préparer cette commémoration qui sera ouverte aux associations concernées. D'ores et déjà une plaque a été commandée pour marquer l'évènement ; elle sera installée au monument aux morts.

Allée des Troènes (Prés-sous-Chavannes) : Afin de pouvoir intervenir sur cette voie, il est nécessaire de faire passer trois petites parcelles dans le domaine public. Elles seront cédées chacune par leur propriétaire pour l'euro symbolique – Unanimité. Les frais résultants de cette décision seront supportés par la collectivité.

Aliénation d'un chemin à Peyreboeuf : Un administré souhaiterait échanger un tronçon de chemin rural. Après réflexion, cela n'aurait aucune incidence sur la circulation des piétons et engins. Les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire seront à sa charge – Unanimité.

Rapports divers : Nicole Deloche présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2017 du SPANC Ay-Ozon. Puis c'est au tour de Christian Verney de présenter le même rapport concernant le syndicat Cance-Doux et celui de la SAUR sur la station d'épuration de Ravoulet.

Cimetière : Le maire fait part à l'assemblée du projet d'achat et d'installation sur l'ossuaire communal (à côté du colombarium) d'une plaque portant le nom des personnes dont les restes y ont été déposés.

Commerces ambulants : Trois demandes d'occupation de la voirie par des commerces ambulants ont été présentées et acceptées (Place de la Calade). Il s'agit d'un commerce de spécialités à base de pâte à chou (le mercredi à partir de 18h), d'une cabane à frites (le vendredi à partir de 18h) et d'une pâtisserie (le samedi de 10h à 14h).